

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 6 juin 2025.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal - DELOURME Jean-Pierre - DELERUE David.

Absents excusés : PONGERARD Pascale ayant donné procuration à JUGEL Stéven, PICARD Laurence ayant donné procuration à Chantal LARGEAU, MORIN DIEGO Isabelle ayant donné procuration à Mathilde ALIX, DENIS Stéphane ayant donné procuration à DELOURME Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DELOURME.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2025/053

Objet : Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football (FFF) au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la construction d'un Club house à destination de l'association sportive de football A.C.A.

Madame le Maire rappelle qu'en début d'année 2022, l'association sportive A.C.A. et la Commune se sont rencontrées pour échanger sur le devenir d'une buvette, aujourd'hui très vétuste et dangereuse. Au fil des échanges, le projet a évolué vers la construction d'un club house : lieu d'accueil des familles et de convivialité, situé à proximité immédiate des terrains de football.

Plusieurs rencontres se sont tenues depuis 2022. Un COPIL a été constitué, composé de :

- 3 membres de l'A.C.A. : Pierrick CAUDAL, Hervé FOY, Nicolas JOSSE ;
- 6 Elus : Bruno GABARD, Sandra DRAGON, Nolwenn LE MOIGNE, Pierre NOËL, Hania RENAUDIE, Pascal SAVIGNE.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la FFF qui accompagne les collectivités et les clubs amateurs à financer la création et la rénovation des installations sportives dont la création d'un Club-house.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	TOTAL H.T.	RECETTES		TOTAL
Maitrise d'œuvre	22 110.00 €	Département (PST)	35%	68 796.35 €
Études préalables	4 000.00 €	Fédération Française de Football	8%	15 000.00 €
Travaux	170 451 €	Autofinancement	57%	112 764,65 €
TOTAL GENERAL	196 561,00 €	TOTAL GENERAL	100%	196 561,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- Présents : 15
- Pour : 19
- Majorité absolue : 10
- Votants : 19
- Contre : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **De solliciter** la FFF au titre du FAFA à hauteur de 15 000 euros pour la construction d'un Club house à destination de l'association sportive de football A.C.A. ;
- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,
Maire.



Jean-Pierre DELOURME,
Secrétaire de séance.